



FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES INITIATIVES PHARMACEUTIQUES PANCANADIENNES

3 avril 2014 - Dans le cadre du Groupe de travail sur l'innovation en matière de santé (GTIMS), les provinces et les territoires* ont adopté une approche coordonnée pour la fixation des prix des médicaments génériques et pour des négociations communes touchant les médicaments novateurs.

Les coûts des médicaments génériques les plus courants ont été réduits, car les provinces et les territoires ont travaillé ensemble à l'établissement de prix équivalant à 18 % de celui des médicaments novateurs. Individuellement, les provinces et les territoires déboursaient, pour des génériques, l'équivalent de 25 à 40 % du prix de leur équivalent novateur.

À ce jour, les prix des 10 médicaments génériques les plus largement utilisés ont été diminués.

Depuis le 1^{er} avril 2013, le prix des médicaments génériques suivants a été fixé à 18 % de celui de leur équivalent novateur :

- L'atorvastatin, pour traiter le cholestérol
- Le ramipril, pour traiter l'hypertension et d'autres problèmes cardiovasculaires
- Le venlafaxine, pour traiter la dépression et d'autres problèmes de santé mentale
- L'amlodipine, pour traiter l'hypertension et l'angine
- L'omeprazole, pour traiter divers troubles gastro-intestinaux
- Le rabeprazole – pour traiter divers troubles gastro-intestinaux

À compter du 1^{er} avril 2014, le prix des médicaments génériques supplémentaires suivants a été fixé à 18 % de celui de leur équivalent novateur :

- La rosuvastatine – pour traiter l'hypercholestérolémie
- Le pantoprazole – pour traiter divers troubles gastro-intestinaux
- Le citalopram – pour traiter la dépression
- La simvastatine – pour traiter l'hypercholestérolémie

Les économies annuelles estimées avec ces dix médicaments génériques se chiffrent à 150 millions de dollars par année pour l'ensemble des régimes d'assurance médicaments participants. Cela se traduit par des économies de coûts réelles pour les Canadiens, puisque les génériques accaparent 38,8 % de toutes les dépenses des régimes provinciaux d'assurance médicaments (en 2012-2013).

En plus des travaux sur les médicaments génériques, les provinces et les territoires ont travaillé ensemble, dans le cadre de l'Alliance pancanadienne d'achat de médicaments (APAM) à mener à bien 32 négociations communes qui ont permis d'uniformiser les

listes et d'améliorer la valeur obtenue. Ces travaux permettent aux provinces et territoires participants de réaliser des économies annuelles de 80 millions de dollars.

Le GTIMS a été créé par les premiers ministres des provinces et des territoires en janvier 2012 en vue de favoriser un processus de collaboration pour la transformation et l'innovation en matière de santé.

* Le Québec ne participe pas à ces initiatives, principalement parce qu'elles sont incompatibles avec les lois québécoises.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les médias sont priés de s'adresser à:

Cabinet de la première
ministre
Gouvernement de l'Ontario
(416) 314-8975

Matthew Grant
Attaché de presse
Alberta Health
(780) 222-6433
matthew.s.grant@gov.ab.ca

Elaine Schiman
Communications du Cabinet
Gouvernement du Yukon
(867) 633-7961
elaine.schiman@gov.yk.ca